

L'atmosphère à la barre

Echos du nouveau contentieux environnemental

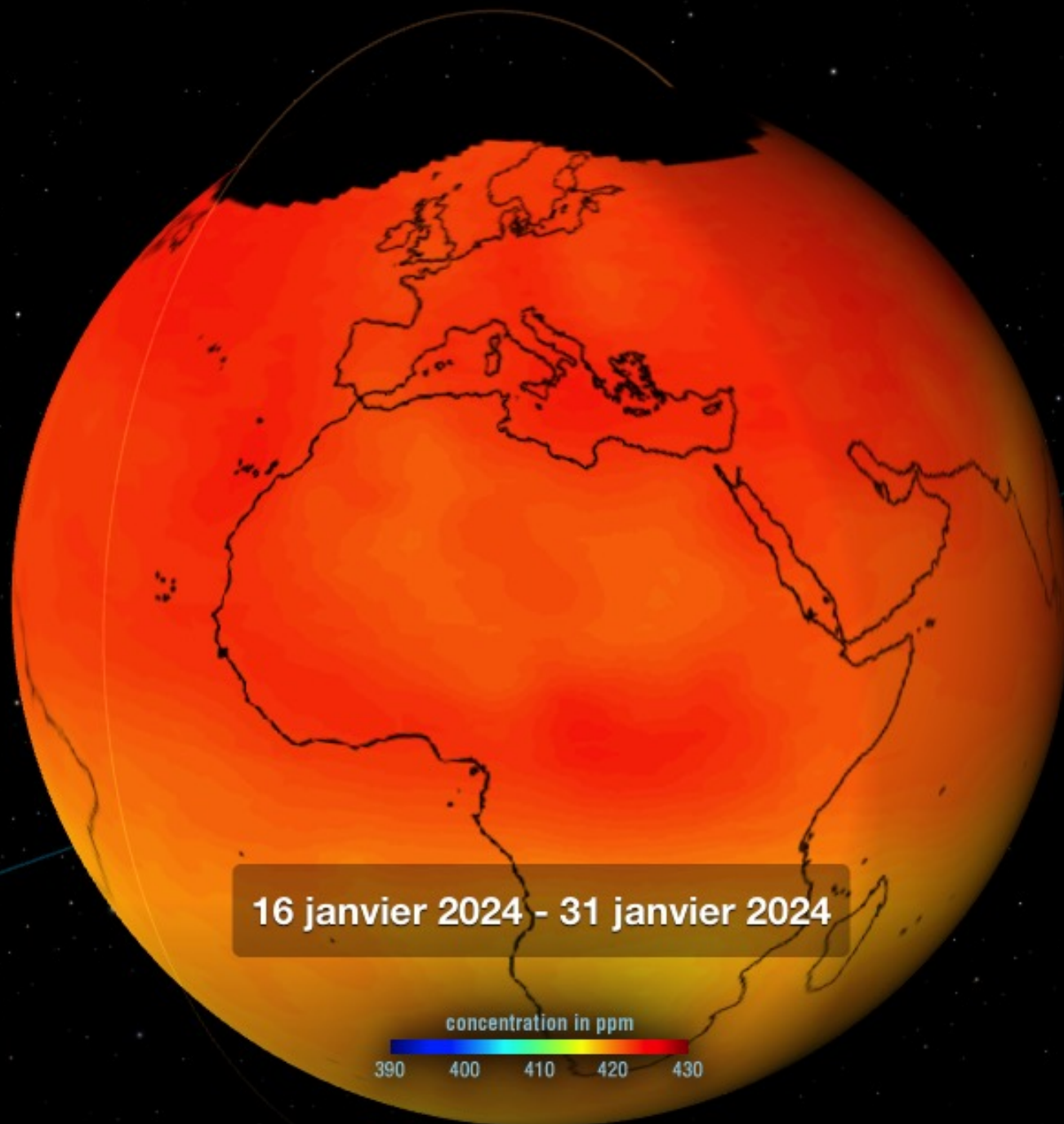
Delphine Misonne

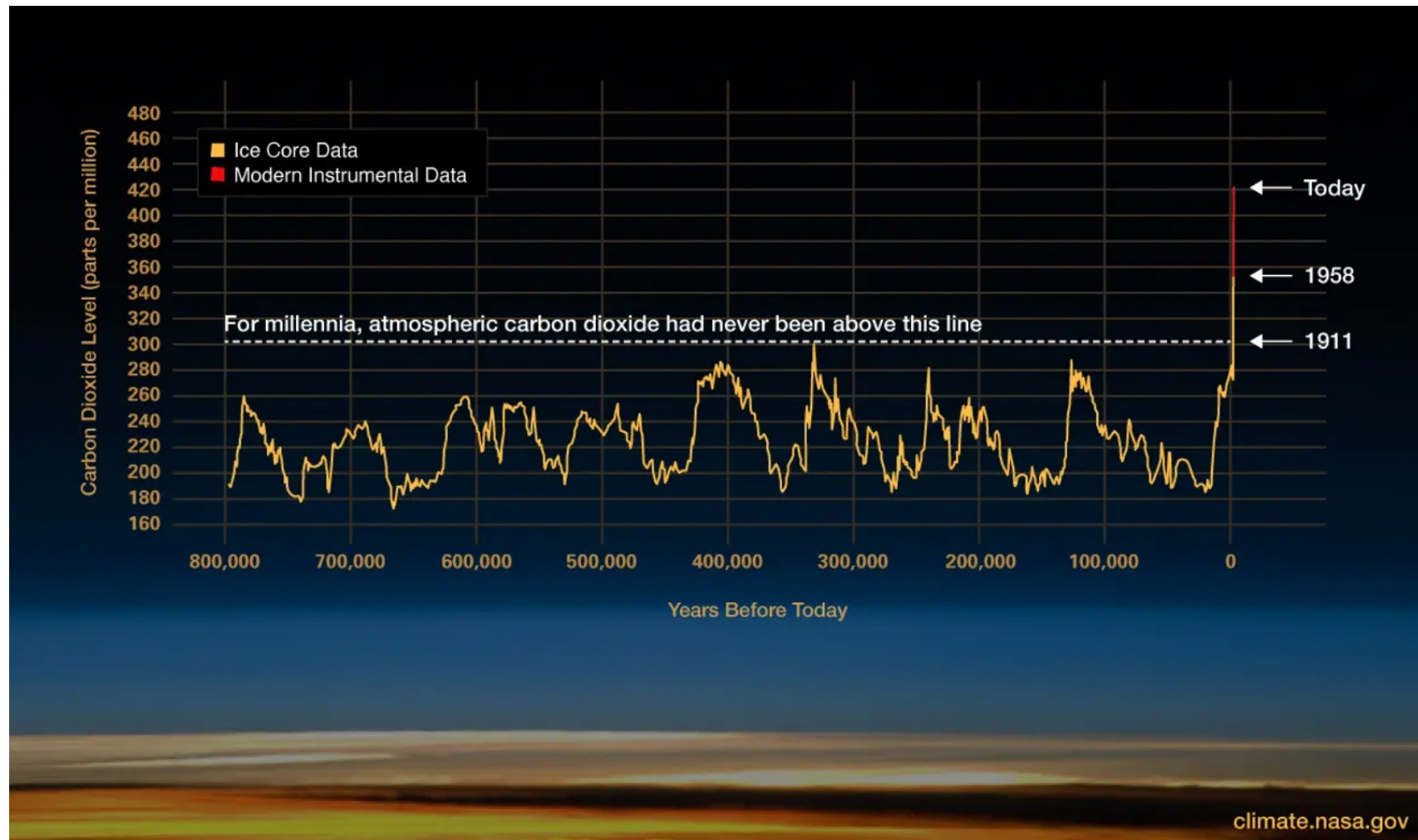
UCLouvain Saint-Louis Bruxelles

Académie royale de Belgique

Le 11 mars 2024







A QUELLE CONCENTRATION DE CO2 ÊTES-VOUS NÉ.E ?

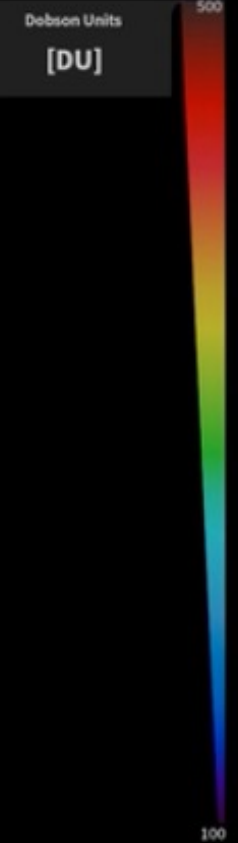
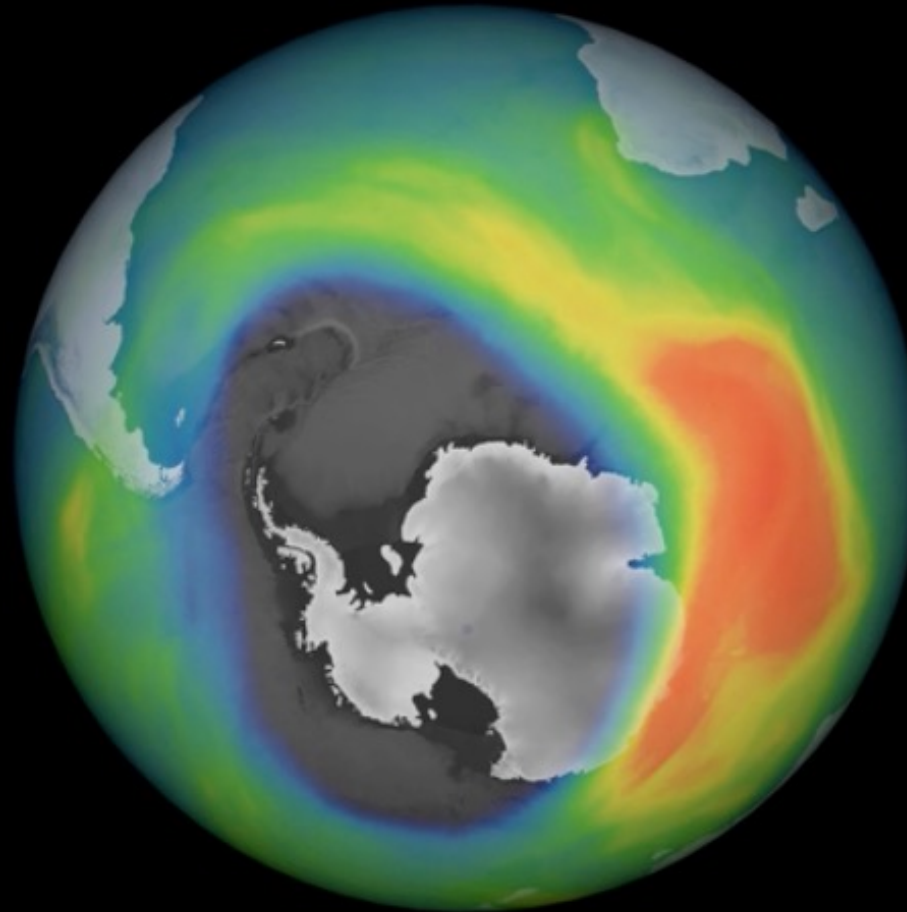
Février 1969

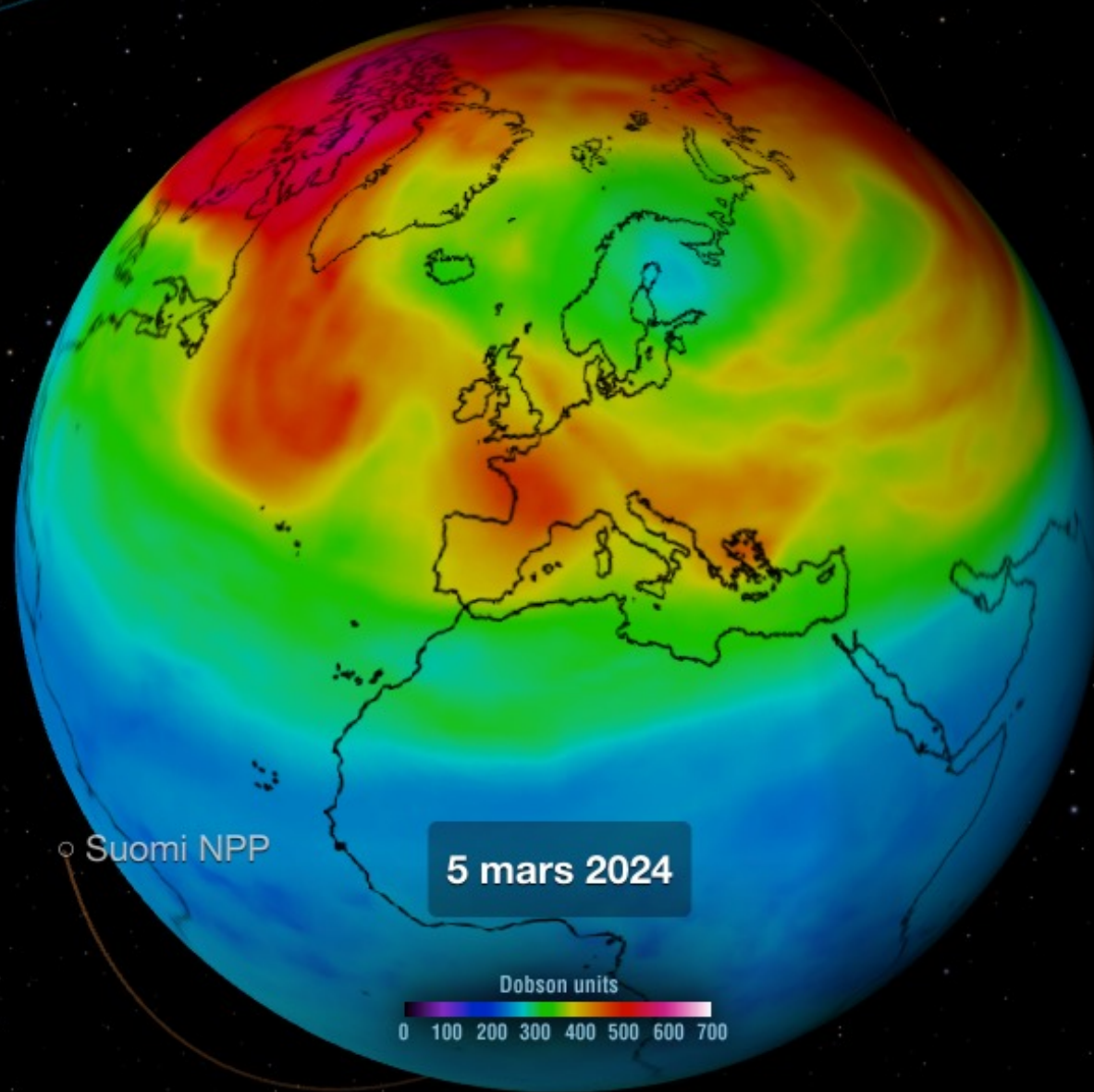
Le mois de votre naissance, la concentration dans l'atmosphère de CO2 était de **323,8 PPM**

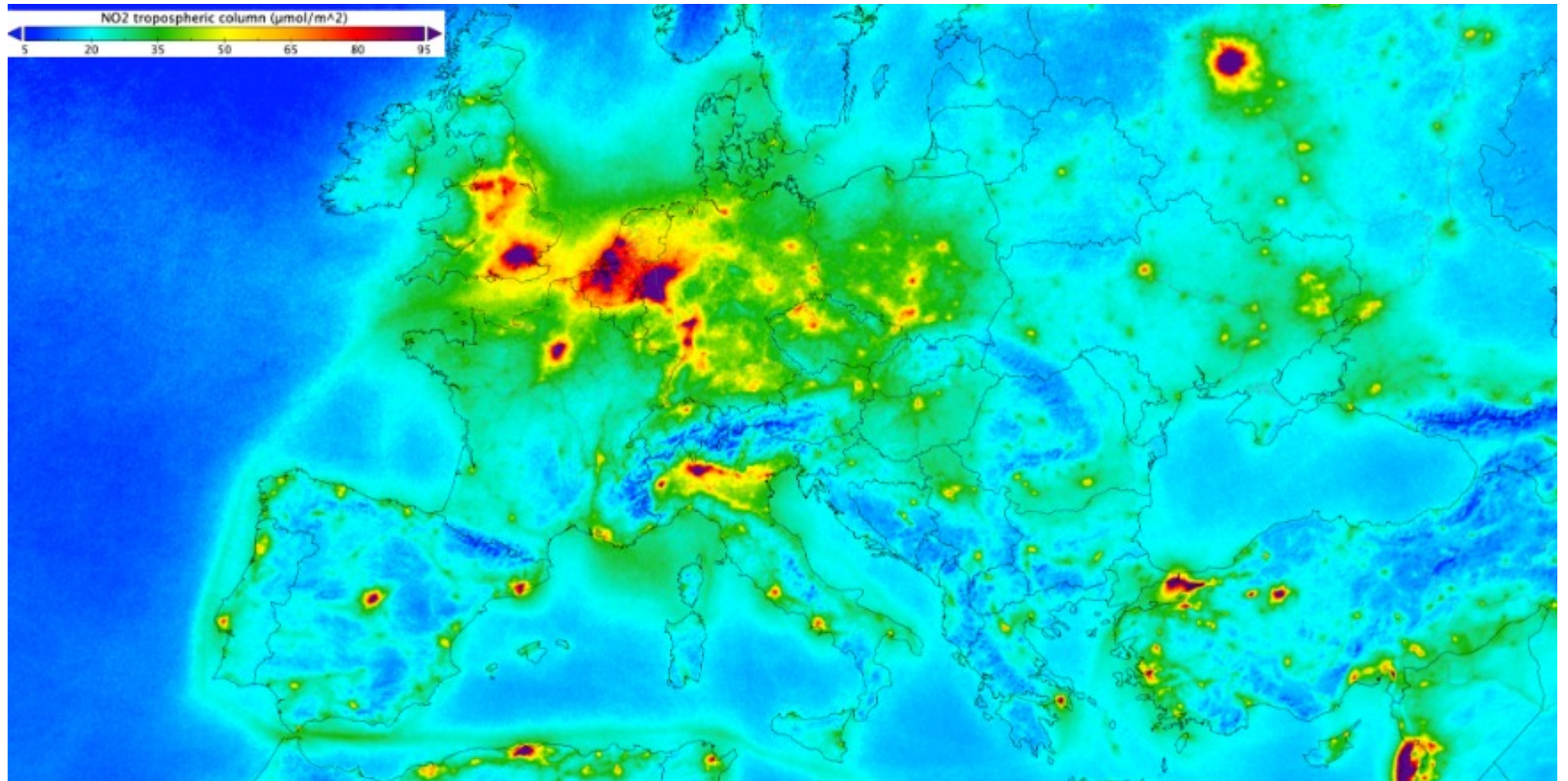


@Libération

Sentinel 5P [ESA/EU]
TROPOMI
OZONE [DLR/BIRA]
24-09-2023







In [#Italy](#), a thick layer of haze continues to blanket 🙄 the Po Valley as seen in this [#Copernicus](#) Sentinel-3 image from 7 October 🇮🇹



@2023



@reuters2023

Quel statut pour l'atmosphère?

Un traité sur le droit de la mer (et un tribunal ad hoc)

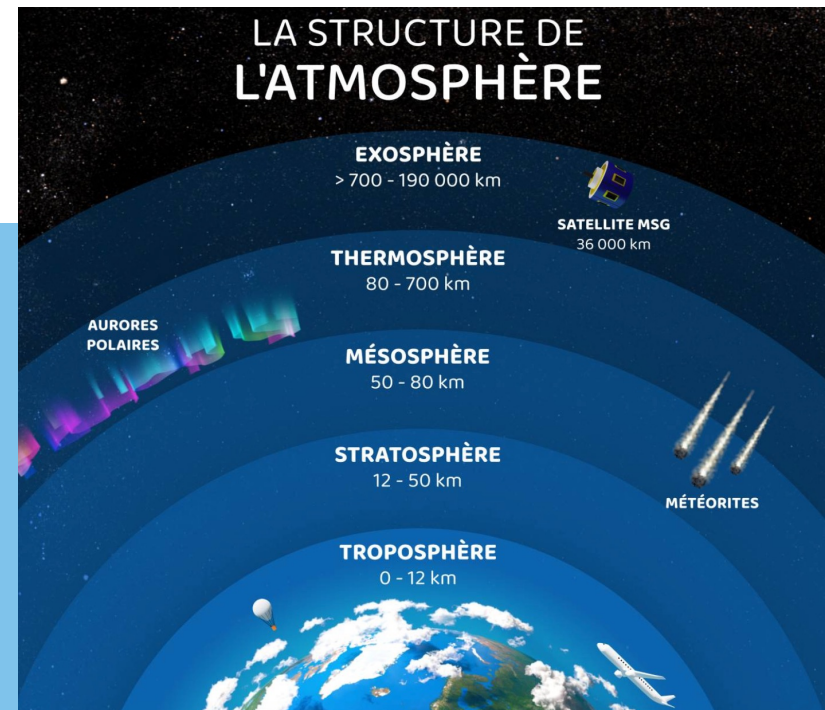
Un traité sur l'espace extra-atmosphérique

Un traité sur le droit aérien (aviation civile)

Des traités sur le trou dans la couche d'ozone

Des traités sur le climat

Mais pas de régime global sur l'atmosphère



**Assemblée générale**

Distr. générale
17 décembre 2021

Soixante-seizième session
Point 82 de l'ordre du jour
Rapport de la Commission du droit international
sur les travaux de sa soixante-douzième session

**Résolution adoptée par l'Assemblée générale
le 9 décembre 2021**

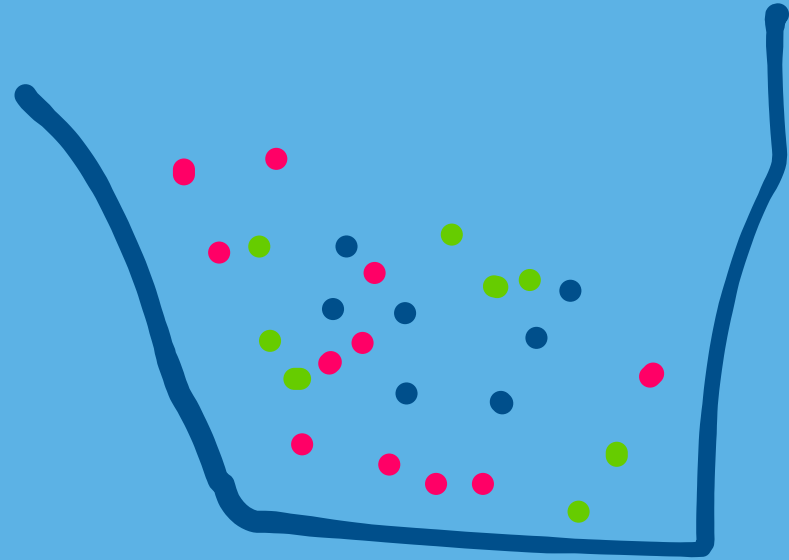
[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/76/473, par. 12)]

76/112. Protection de l'atmosphère

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le chapitre IV du rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-douzième session¹, où figure le texte du projet de préambule et des projets de directive sur la protection de l'atmosphère,

**L'atmosphère est
« l'enveloppe gazeuse qui
entoure la Terre »**



C'est aussi « une
ressource naturelle dont la
capacité d'assimilation est
limitée »

Directive 5

Utilisation durable de l'atmosphère



1. Dans la mesure où l'atmosphère est une ressource naturelle d'une capacité d'assimilation limitée, son utilisation devrait être entreprise de manière durable.
2. L'utilisation durable de l'atmosphère inclut le besoin de concilier le développement économique et la protection de l'atmosphère.

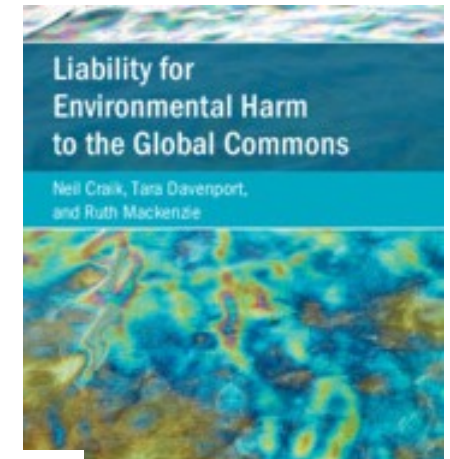
Directive 6

Utilisation équitable et raisonnable de l'atmosphère

L'atmosphère devrait être utilisée d'une manière équitable et raisonnable, en tenant pleinement compte des intérêts des générations présentes et futures.

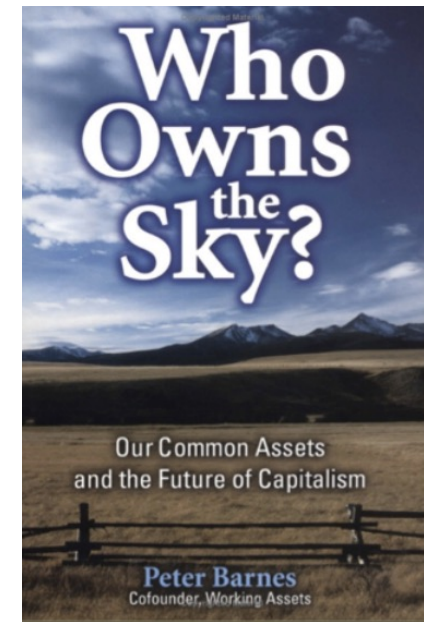
« Une entité globale unifiée non susceptible de division suivant les frontières étatiques car **vu son caractère fluide et dynamique il est irréaliste, voire impossible, de diviser l'atmosphère** de façon à distinguer la partie sous juridiction et celle qui ne l'est pas ». S.Murase

**Un commun mondial ?
Une part de l'humain ?
Une préoccupation commune ?
Une limite planétaire ?**



- Les enjeux?

Par exemple: la *géoingénierie*



Directive 7

Modification intentionnelle à grande échelle de l'atmosphère

Les activités visant à la modification intentionnelle à grande échelle de l'atmosphère **ne devraient être menées qu'avec prudence et précaution**, et sous réserve de toute règle applicable de droit international, y compris les règles relatives à **l'évaluation de l'impact sur l'environnement**

Comme un grand besoin de
changer d'atmosphère...



Et les traités sur le changement climatique?

***Le changement climatique est une
« préoccupation commune de
l'humanité »***



On entend par "**changements climatiques**" des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une **activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale** et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

On entend par "**système climatique**" un ensemble englobant **l'atmosphère, l'hydrosphère, la biosphère et la géosphère, ainsi que leurs interactions.**

On entend par "émissions" la libération de gaz à effet de serre ou de précurseurs de tels gaz dans l'atmosphère au-dessus d'une zone et au cours d'une période données.

On entend par "gaz à effet de serre" les constituants gazeux de l'atmosphère", tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge.



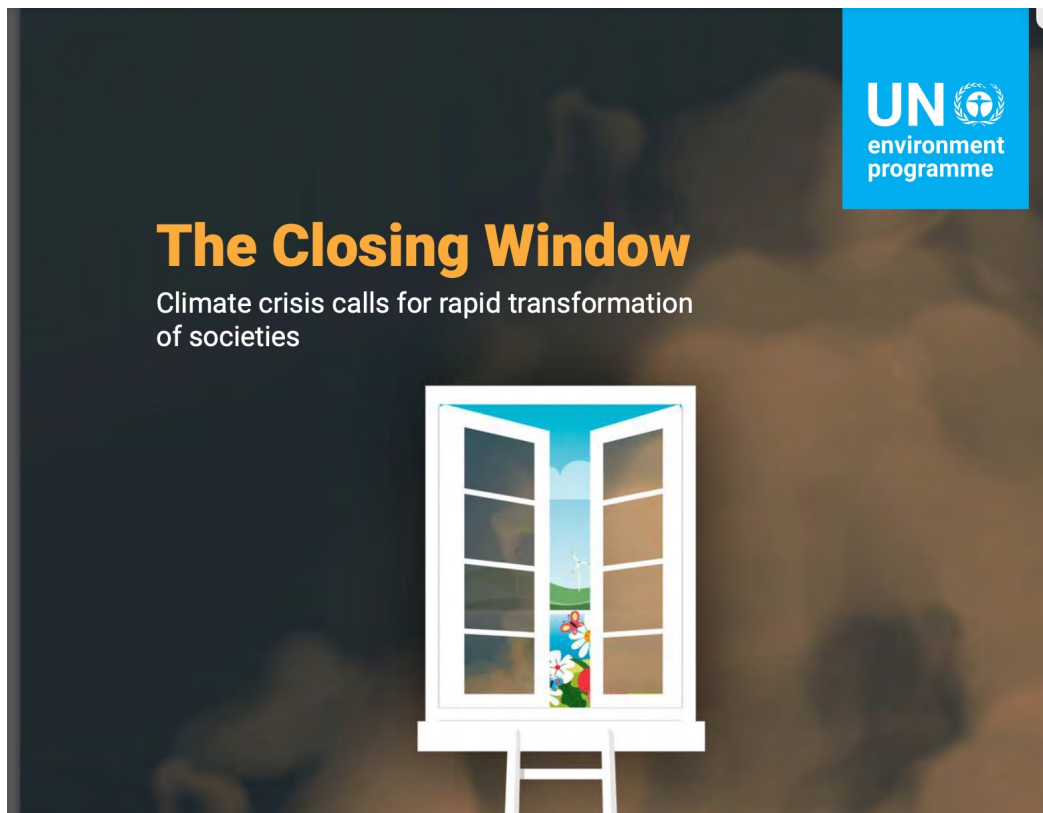
L'objectif ultime de la Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de **stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique (Rio, 1992)**

1. Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en :

a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques;

b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire;

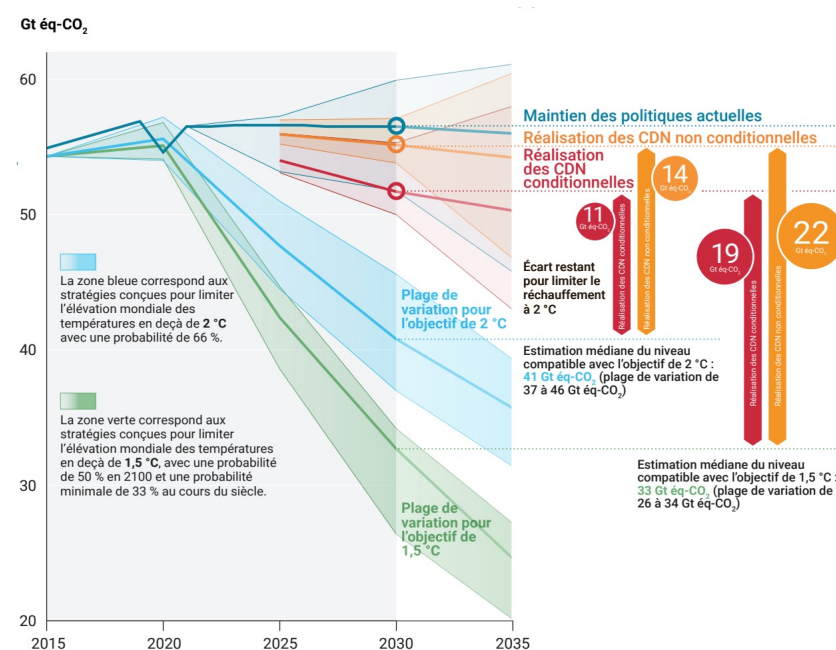
c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.



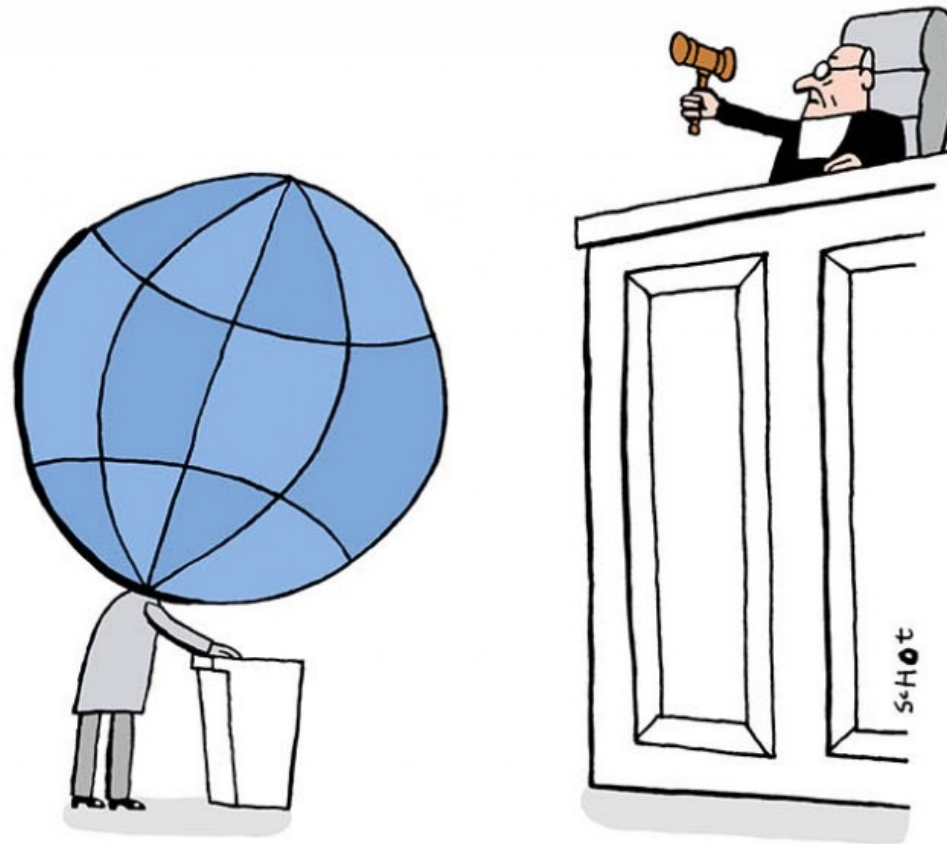
Broken Record

Temperatures hit new highs, yet world fails to cut emissions (again)

Figure ES.4. Émissions mondiales de GES selon différents scénarios et écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions en 2030 et 2035 (estimation médiane et plage de variation entre les 10e et 90e percentiles)



L'Atmosphère à la barre?





@Nasa2024

Qui s'en soucie? **L'humain**

Vague contentieuse d'ampleur mondiale

Jusqu'aux Cours suprêmes



La qualité de l'air ambiant

La lutte contre le changement climatique

sont aujourd'hui aussi l'affaire des gens, et des juges
... et non plus seulement la chasse gardée des
administrations





Les juridictions saisies donnent désormais (parfois) aux gouvernements/ (aux entreprises) des **injonctions** de faire mieux/ faire plus

- En raison du nécessaire respect des **droits humains**, dont le droit à la vie
- En raison du **devoir général de diligence et de prudence** que contient le droit civil
- En raison du **consensus scientifique** sur le degré de gravité et d'urgence
- A l'appui des avancées du **droit européen (UE)**
- En lien avec la nécessité de protéger la **santé publique** (air ambiant)



Contentieux stratégique
= **conversation globale**
= communauté mondiale de juristes
spécialisés

*Cour européenne des
Droits de l'homme*

Duarte Agostinho et autres (six jeunes) c. Portugal et 32 pays



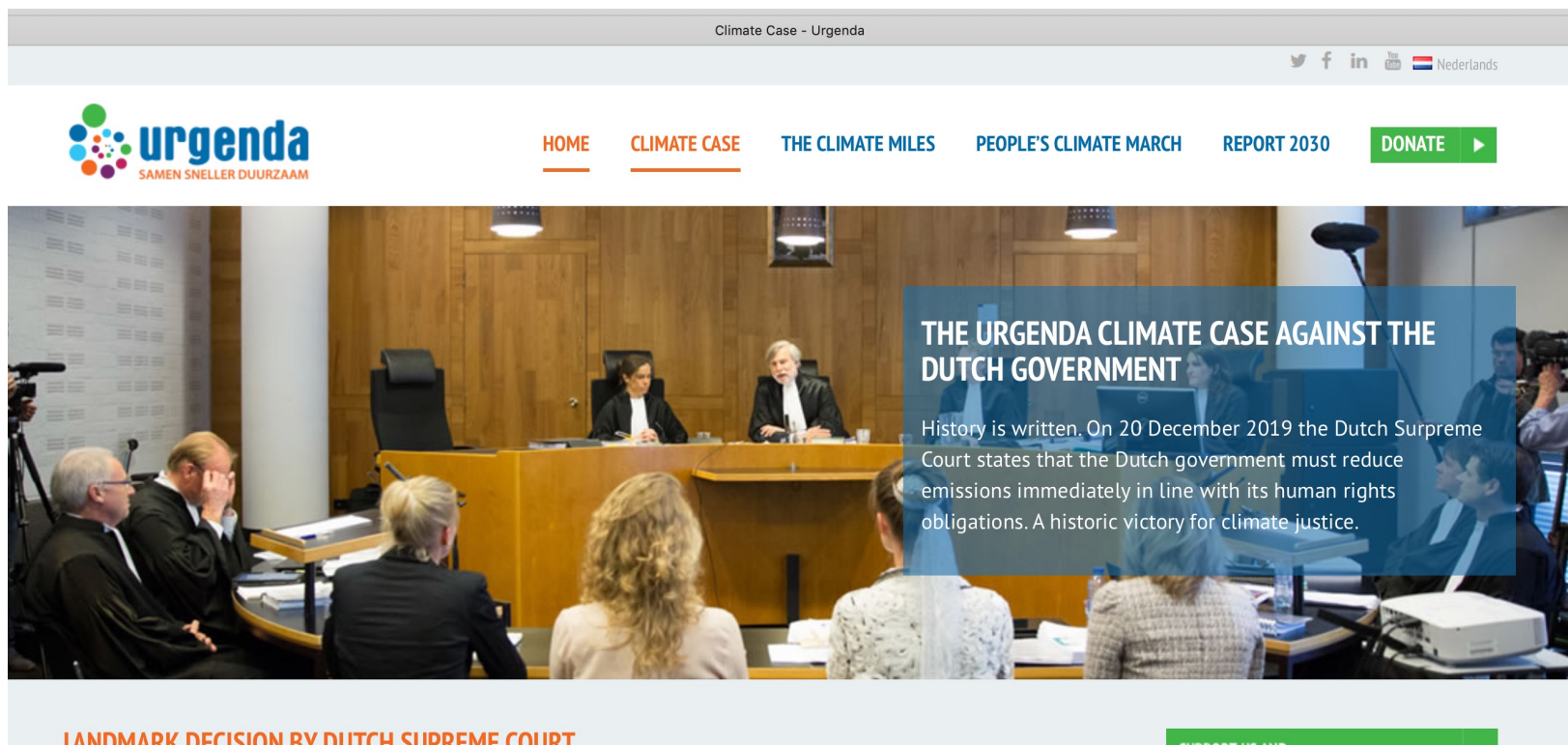


Cour d'appel de Bruxelles
Affaire Klimaatzaak
30 novembre 2023

@Misonne2024

Inspiration: HR Pays-Bas 20 décembre 2019

Urgenda (1ère instance: juin 2015)



CC. Allemande, aff. Neubauer, 2021

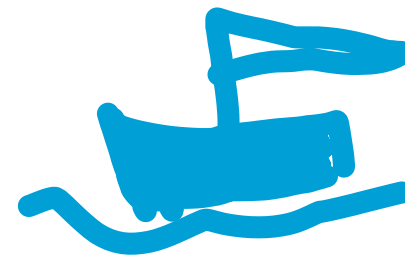
- Répartir la charge de l'effort entre les générations

droits fondamentaux.

a) Ainsi, il n'est pas tolérable de permettre à une certaine génération d'épuiser la majeure partie du budget résiduel de CO₂ en ne réduisant les émissions que de façon relativement modérée, si une telle approche a pour effet de faire porter aux générations qui suivent un fardeau écrasant et de confronter ces dernières à une vaste perte de leur liberté. A l'avenir, même des pertes graves de liberté seront susceptibles d'être justifiées au regard du principe de proportionnalité et du droit constitutionnel en vue de lutter contre le changement climatique ; c'est justement de ce fait que découle le risque de devoir alors accepter des pertes substantielles de liberté. Étant donné que les choix qui engendreront des conséquences pour la liberté ont été arrêtés dès à présent avec les dispositions relatives aux volumes des émissions, les effets affectant l'exercice futur de la liberté doivent toutefois être proportionnés du point de vue actuel. En outre, le devoir de protection objectif formulée à l'article 20a LF va de pair avec l'impératif de prendre soin des fondements naturels de la vie d'une manière qui permette de les léguer aux générations futures dans un état qui laisse à ces dernières un choix autre que celui de l'austérité radicale si elles veulent continuer à préserver ces fondements.

Demande d'avis consultatif au Tribunal International du Droit de la Mer

Posée par la Commission des petits états insulaires



« [q]uelles sont les obligations particulières des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ('la CNUDM'), notamment en vertu de la partie XII :

- a) de prévenir, réduire et maîtriser la **pollution du milieu marin eu égard aux effets nuisibles** qu'a ou peut avoir le changement climatique, notamment sous l'action du réchauffement des océans et de l'élévation du niveau de la mer, et de l'acidification des océans, qui sont **causés par les émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ?**
- b) de protéger et préserver le milieu marin eu égard aux incidences du changement climatique, notamment le réchauffement des océans et l'élévation du niveau de la mer, et l'acidification des océans ? »



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE



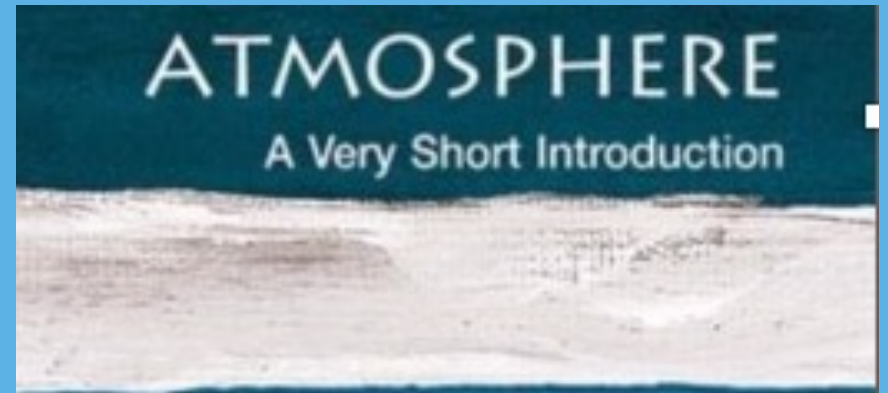
REQUÊTE
POUR AVIS CONSULTATIF

transmise à la Cour en vertu
de la résolution 77/276 de l'Assemblée générale
du 29 mars 2023

OBLIGATIONS DES ÉTATS
EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

«Eu égard en particulier à la Charte des Nations Unies, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'Accord de Paris, à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à l'obligation de diligence requise, aux droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, au principe de prévention des dommages significatifs à l'environnement et à l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin:

- a) **Quelles sont, en droit international, les obligations qui incombent aux États en ce qui concerne la protection du système climatique et d'autres composantes de l'environnement contre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre pour les États et pour les générations présentes et futures ?**
- b) Quelles sont, au regard de ces obligations, les conséquences juridiques pour les États qui, par leurs actions ou omissions, ont causé des dommages significatifs au système climatique et à d'autres composantes de l'environnement, à l'égard:
 - i) Des États, y compris, en particulier, des petits États insulaires en développement, qui, de par leur situation géographique et leur niveau de développement, sont lésés ou spécialement atteints par les effets néfastes des changements climatiques ou sont particulièrement vulnérables face à ces effets ?
 - ii) Des peuples et des individus des générations présentes et futures atteints par les effets néfastes des changements climatiques ?»



Et l'atmosphère
elle-même?

@Misonne2024

Mar Menor - Spain, Sentinel-2, 12 September 2021.

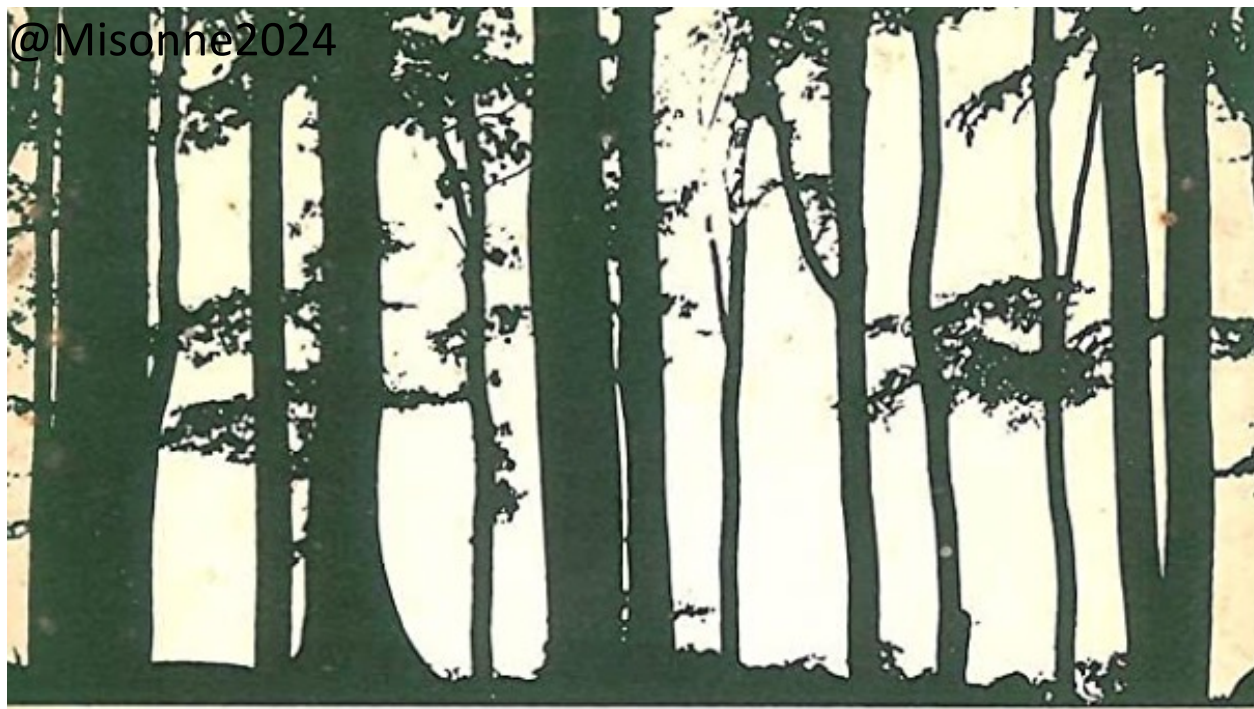
Los
Alcázares

Mar Menor



Copernicus
Europe's eyes on Earth

Credit: European Union, Copernicus Sentinel-2 imagery - Processed by @DEFIS_EU



Should Trees Have Standing?

TOWARD LEGAL RIGHTS FOR NATURAL OBJECTS

Christopher D. Stone

A brilliant essay proposing that natural objects such as trees, mountains, rivers and lakes should—like corporations—have legal rights. The U.S. Supreme Court's opinions in the controversial Mineral King-Disney-Sierra Club suit are included in full.



Largest saltwater lagoon in
Europe, Mar Menor,
has been granted **legal rights**

- L'atmosphère aussi
est un écosystème

- « l'augmentation constante de la température globale moyenne de la Terre, qui a atteint aujourd'hui 1°C par rapport à l'époque préindustrielle, est due principalement aux émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique.
- « Cette augmentation, **responsable d'une modification de l'atmosphère et de ses fonctions écologiques**, a déjà provoqué notamment l'accélération de la fonte des glaces continentales etc...
- Au regard de l'ensemble de ces éléments, **le préjudice écologique** invoqué par les associations requérantes doit être regardé comme établi ».

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS

N°1904967, 1904968, 1904972, 1904976/4-1

ASSOCIATION OXFAM FRANCE
ASSOCIATION NOTRE AFFAIRE À TOUS
FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME
ASSOCIATION GREENPEACE FRANCE

Mme Anne Baratin
Rapporteur

Mme Amélie Fort-Besnard
Rapporteur public

Audience du 14 janvier 2021
Lecture du 3 février 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le tribunal administratif
(4^{ème} section – 1^{ère} chambre)

Ne pas confondre la titularité et la charge de la garde...



- **Art. D.2.** La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, sont gestionnaires de l'environnement et **garants de sa préservation** et, si nécessaire, de **sa restauration**.
- Toute personne veille à la sauvegarde et contribue à la protection de l'environnement.

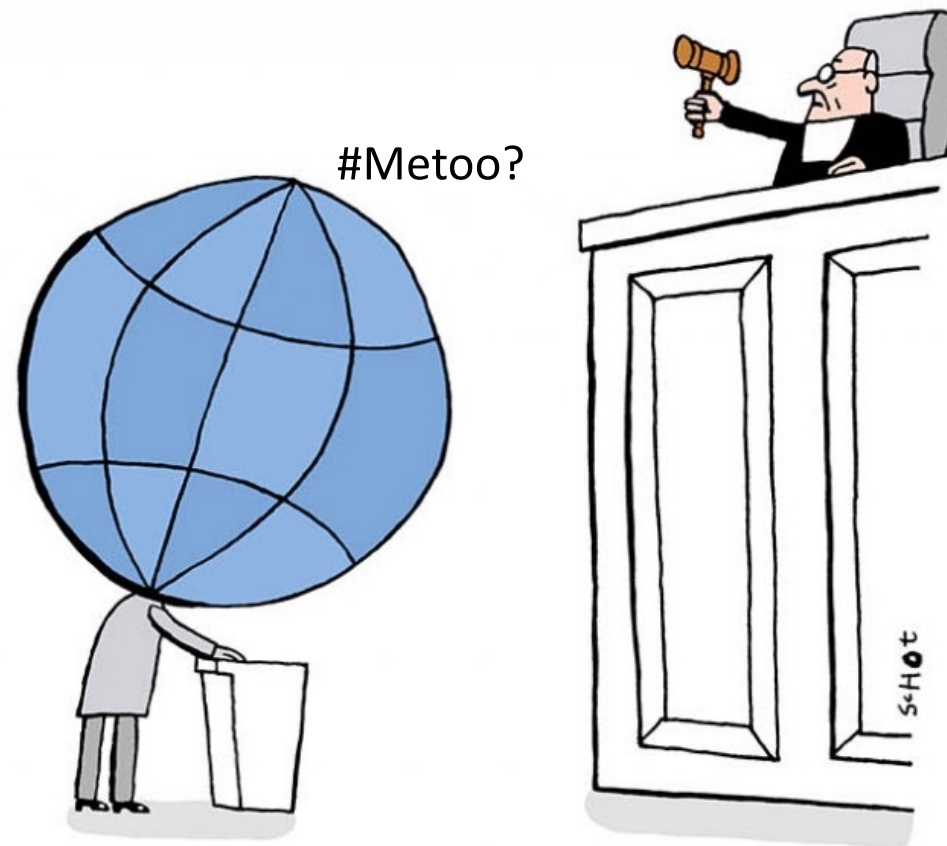
Affaire des tendeurs (C.A. Liège, 26 mai 2021, n°2020/C0/250)

« Le dommage écologique peut être défini comme étant le **dommage causé directement au milieu pris en tant que tel indépendamment de ses répercussions sur les personnes et sur les biens** »

La CA Liège a admis **le préjudice écologique comme dommage personnel** de la Région wallonne

Art. D.1^{er}. L'environnement et, notamment, les espaces, paysages, ressources et milieux naturels, l'air, le sol, l'eau, la diversité et les équilibres biologiques font partie du **patrimoine commun des habitants** de la Région wallonne et sous-tendent son existence, son avenir et son développement.

Alors, l'atmosphère à la barre?



Il existe une communauté et des garants pour lui donner voix





@Misonne2024